



Accueil de Loisirs « Le P'Tit Tétràs » Association
Familles Rurales du Val de Mouthe 3, Grande Rue –
25240 MOUTHE
Tél. : 03.81.69.19.87



E-Mail : tetras.mouthe@gmail.com
Site Web: <https://www.famillesrurales.org/valdemouthe/>



Contrat d'engagement

Chapelle-des-bois 2026/2027

ECOLE :

Numéro de téléphone (responsable légal) :

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT 1 : Date de naissance : Âge de l'enfant: ans
Classe :

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT 2 : Date de naissance : Âge de l'enfant: ans
Classe :

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT 3 : Date de naissance : Âge de l'enfant: ans
Classe :

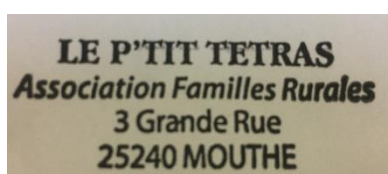
NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT 3 : Date de naissance : Âge de l'enfant: ans
Classe :

	Lundi	Mardi	Mercredi à Mouthe dès 7H	Jeudi	Vendredi
			7h - 8h30 8h30 - 12h		
Midi 12h00-13h45			12h - 13h30		
			13h30 - 17h/17h30		

Remplir le tableau ci-dessous par une simple croix (X) dans la ou les case(s) souhaitée(s).

☐ J'ai pris connaissance des conditions d'engagements ci-jointes et m'engage à les respecter (Case à cocher).

Date et signature du responsable de l'enfant



Conditions d'engagement

Ce contrat engage le P'tit Tétràs à accueillir l'enfant les jours indiqués ci-dessus pour une année scolaire et un engagement du responsable de l'enfant à régler les créneaux réservés.

Ce contrat prendra effet uniquement si celui-ci est signé du responsable de l'enfant. En cas d'impossibilité de notre part (manque de place) nous vous soumettrons un nouveau contrat. **Vous disposez d'un préavis de 1 mois pour résilier ou modifier ce contrat.**

Pour les inscriptions occasionnelles, il est possible d'inscrire les enfants 14 jours avant, cependant l'association ne s'engage pas sur la disponibilité des créneaux.

CONDITIONS D'ANNULATION

- o **MALADIE** : Prévenir **le jour J** avec la date de retour prévu et le certificat médical. **1^{er} jour facturé**
- o **PERTE/ARRÊT DE TRAVAIL DES PARENTS** : **créneaux non facturés** à effet immédiat
- o **DÉCÈS OU AUTRE DRAME FAMILIAL** : **créneaux non facturés** à effet immédiat
- o **MAÎTRESSE/MAÎTRE ABSENT·E** : **créneaux facturés**
- o **GRÈVE** : **Créneaux facturés**. Se renseigner en mairie pour un possible accueil des enfants
- o **SORTIE SCOLAIRE** : Prévenir **le lundi de la semaine qui précède** la sortie (Exemple : sortie le jeudi 12 mai, prévenir le lundi 02 mai au plus tard)
- o **AUTRES ANNULATION** : Toute demande d'annulation ne figurant pas dans la liste des cas prévus (maladie, grève, sortie scolaire, etc.) peut être acceptée à titre exceptionnel.
Dans la limites de 3 créneau par mois, 2 fois par année scolaire.
Cette souplesse ne pourra être accordée que si la demande est formulée au minimum 14 jours avant la date concernée.
Toute demande au-delà de cette limite, ou transmise hors délai, entraînera la facturation du créneau.

COMMUNICATION

- o Toutes demandes de rajout, modification ou annulation de créneau doit se faire exclusivement par **MAIL** (tetras.mouthe@gmail.com)
- o Toute absence doit nous être signalée.
- o En cas d'urgence, vous pouvez nous contacter par téléphone au 0640943459.
- o Merci de nous prévenir en cas d'absence de vos enfants

FACTURATION

- o Les factures sont envoyées autour du 6 de chaque mois à l'adresse e-mail fournie lors de l'inscription. En cas de doute, d'erreur ou de demande de modification, vous devez nous en informer par mail **avant le 20 du mois en cours** (à l'adresse : tetras.mouthe@gmail.com). Passé ce délai, la facture sera considérée comme validée.
- o Les paiements par virement doivent également être effectués **avant le 20 du mois, afin d'éviter tout report ou cumul de solde impayé.**
- o Les attestation de quotients familiale CAF ou MSA doivent obligatoirement nous être transmise en **septembre et en février**. Sans cela votre facturation pourra être basculer automatiquement en Tranche 4

FERMETURE ANNUELLE

- o Vacances de Noël. Les deux derniers semaines de Juillet et la premier semaine d'août